



Succession somme non déclarée

Par nathaliebou

Bonjour,
Mon père est décédé depuis deux ans.
En 2006 , il avait hérité la somme d'environ 50 000 euros de son propre père.
Est ce que cet héritage familial aurait dû apparaitre dans la succession car il n'en a pas été fait mention?
Merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour
IL faudrait préciser, car à priori, cet héritage était inclus dans la masse successorale (banque, placement, investissement
???)

Par nathaliebou

Excusez-moi mais je n'ai pas compris votre réponse. Qu'est-ce que je dois préciser ?